



Délibération du Conseil Communautaire

Le 07 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 novembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Jean-Didier Andrieux (de la délibération 2022-179 à 2022-202) Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Didier Bazinet – Yves Mahaud - Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau –Daniel Bonnefond- Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	0	
Titulaires absents	16	Janick Laville – Christine Berthé –Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Michel Desmoulin – Joël Constant – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet -
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Chaumette à Patrick Lachaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2022 / 179: (code nomenclature /753)

DATE : 7 décembre 2022

RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau

OBJET : Subvention d'investissement aux budgets annexes de la CCPR

Dans le cadre des budgets annexes 2022, la CCPR a décidé d'attribuer des subventions d'investissements pour certaines opérations.

Pour le budget annexe Village de Beauclair :

Il est prévu le versement d'une subvention dans le cadre des investissements suivants :

- L'achat d'une voiturette de golf pour le transport de matériel dans le village pour un montant de 3 100 € HT (article 13151 pour le budget annexe)
- La modernisation des installations de télévision et d'internet pour 5 708.60 € HT (article 13251 pour le budget annexe)
- L'achat de matériel et de matériel informatique et d'entretien pour 7 858.90 € HT (article 13151 pour le budget annexe)

Le montant total est de 16 667.50 € HT.

Ce versement se fera par le compte 2041631 pour la CCPR.

La durée d'amortissement des subventions sera de 10 ans.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire :

- d'autoriser le président à faire effectuer l'ensemble des opérations comptables concernant les subventions d'investissements ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 50

Votes contre : 0

Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance du 07 décembre 2022
Yves Mahaud**

Signé électroniquement le 12/12/2022 à 20:34
par Didier BAZINET

